

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLLOT, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD

Pouvoirs : 5 (de Mme COLAS à M. VERNAY, de M. PHILIPPE à M. DESSAUGE, de M. SALLAZ à Mme MERITE, de Mme TRULLARD à Mme LAGRUE, de M. ROBLLOT à Mme GUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ALIGNOL

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Date d'affichage des délibérations : 30 septembre 2019

La séance débute par une minute de silence en hommage à M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, décédé ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, à partir du 1^{er} novembre 2019 :

- de passer de 31 h 30 mn à 35 h le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe affecté au restaurant scolaire
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet (35 h) affecté aux salles communales, cantine et écoles
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 28 h affecté aux salles communales, cantine et écoles
- de passer de 19 h à 28 h 30 mn un poste d'adjoint technique à temps non complet affecté aux salles communales, cantine et écoles
- de passer de 14 h 30 mn à 18 h 45 mn un poste d'adjoint technique à temps non complet affecté aux transports scolaires et à la cantine

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS AFFOUAGE – 2020 : Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 les parcelles 23 et 24 du bois de la Voullaine et le report du passage en coupe de la parcelle 110 du bois des Ecottes. Le prix de vente des affouages reste à 15 € le moule.

ACQUISITION DE LA PARCELLE B 1977 : Le conseil se prononce à l'unanimité favorablement à l'achat de la parcelle B 1977 situé au bourg à côté du parking scolaire. Le prix est de 15 € le m², soit un montant total de 162 135 €. La commune pourrait également se rendre acquéreur de la parcelle B 1059, d'une contenance de 1 ha 76 a 22 ca, située à côté de cette parcelle mais en zone agricole, rejoignant la place de la Bruyère.

SYDESL – EXTENSION ELECTRIQUE PARCELLE D 597 – DOSSIER N° 456163 : Le conseil municipal demande l'extension du réseau électrique pour desservir la parcelle D 597 et accepte la participation financière estimée à 2 880 €.

SYDESL – EXTENSION ELECTRIQUE PARCELLE B 1988 – DOSSIER N° 456164 : Le conseil municipal demande l'extension du réseau électrique pour desservir la parcelle B 1988 et accepte la participation financière estimée à 4 320 €.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE DEPOSE ET REPOSE D'UN LUMINAIRE : Suite à la demande des habitants riverains, le conseil municipal demande la dépose du luminaire n° 313 situé chemin de la Forge et sa repose au niveau du poteau électrique suivant situé vers le 10 chemin de la Forge.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 – A P I C (ASSOCIATION POUR PROMOUVOIR LES INITIATIVES CITOYENNES) : Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 115 € au titre de l'année 2019 à l'association nouvellement créée APIC (Association pour promouvoir les initiatives citoyennes).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bilan rentrée scolaire

Ecole maternelle : 91 élèves dont 35 PS, 23 MS et 33 GS répartis sur 4 classes de 22 à 23 élèves

• Ecole primaire : 178 élèves dont 31 CP, 37 CE1, 42 CE2, 35 CM1 et 33 CM2 répartis sur 7 classes de 24 à 27 élèves

• Collège : 307 élèves dont

. 82 élèves de 6^e répartis en 3 classes de 28, 27 et 27 élèves

. 73 élèves de 5^e répartis en 3 classes de 24, 24 et 25 élèves

. 71 élèves de 4^e répartis en 3 classes de 24, 24 et 23 élèves

• Lycée Reine Antier : 124 élèves dont 4 externes, 70 demi-pensionnaires et 50 internes répartis dans les classes suivantes :

. 21 élèves de 4^e et 24 élèves de 3^e en classe d'Enseignement Agricole (EA)

. 11 élèves de 2^{de} et 12 élèves de terminale en classe de CAP Agricole Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER)

. 10 élèves de 2^{de} et 8 élèves de 1^{ère} de BAC Pro Vente

. 14 élèves de 2^{de}, 12 élèves de 1^{ère} et 12 élèves de terminale BAC Pro Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

A noter qu'à l'école primaire, un vidéo projecteur interactif avec tableau a été installé dans une salle de classe. Le mobilier d'une classe vient d'être changé. La porte d'accès à l'école primaire et aux logements a été changée.

Remerciements : Pour subventions 2019 : Mission Locale du Chalonnais, Sésame Autisme Rhône Alpes.

Urbanisme : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chalonnais a été approuvé le 2 juillet dernier par le Syndicat Mixte du Chalonnais et est devenu exécutoire le 11 septembre 2019. Il est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse suivante : scotchallonais.fr/consulter-le-scot.

Le SCoT est un document de planification à l'échelle d'un grand bassin de vie. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse devra être compatible avec les orientations du SCoT du Chalonnais.

Contrat Aidé : le maire indique aux conseillers que l'emploi de type contrat aidé/parcours emploi compétences créé pour les services techniques à raison de 24 heures par semaine est pourvu à partir du 1^{er} octobre prochain.

Travaux en cours :

• Cimetière : les piquets de signalisation des allées sont en cours de changement.

• Champ de foire : la fermeture du hangar est réalisée.

Incivilités/dépôts de plainte : Le maire et les adjoints font part aux conseillers de toutes les incivilités et dégradations subies pendant l'été. Ils s'inquiètent de voir que des petits feux ont été faits à plusieurs reprises sur plusieurs sites et craignent qu'un incendie plus grave puisse ainsi être déclenché involontairement. Il semble que l'essentiel des incivilités proviennent probablement d'un groupe de jeunes gens essentiellement mineurs. Ils invitent les parents de jeunes mineurs à une plus grande surveillance de leurs enfants. Une plainte a été déposée pour la dégradation de l'urinoir dans le sanitaire public place du monument.

Vol commis à l'atelier : la commune a perçu 6 351 € de remboursement par son assureur pour le matériel volé d'une valeur d'origine de 10 159 €.

Loto du CCAS : Les conseillers municipaux sont invités à venir au loto organisé par le CCAS le 6 octobre prochain.

Gaz naturel : M. Yves DESSAUGE présente au conseil municipal les points essentiels du compte rendu d'activité 2018 de GRDF au titre de la Concession gaz naturel. Les clients sont au nombre de 270, soit 2 de plus qu'en 2017. La quantité de gaz distribué est de 5 499 MWh avec une longueur totale de canalisation de 11.99 km. 2 interventions sécurité gaz ont été réalisées. Les équipes interviennent 7/7j et 24/24 h. En 2018, sur le département, 98.5 % des interventions de sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1 h.

Eglise : M. Didier MARCEAUX informe le conseil que le 24 octobre prochain une intervention va être réalisée avec une nacelle sur le clocher de l'église. M. JJ. FEVRAT, plombier, interviendra pour des travaux de zinguerie sur les clochetons.

Tennis : M. Yves DESSAUGE rend compte de la dernière assemblée générale du Tennis Club au cours de laquelle a été demandé que le site du tennis soit fermé pour le maintenir propre. Des poubelles et des bancs seront installés par la commune et l'association.

Tirelire des écoles : M. Guy GAUDRY rend compte de l'assemblée générale de l'association au cours de laquelle des chèques ont été remis aux écoles grâce aux bénéfices tirés des diverses manifestations : 1 780 € pour l'école primaire, 910 € pour l'école maternelle. Le conseil remercie l'association pour son rôle auprès des écoles.

Syndicats intercommunaux : Ont été remis aux conseillers municipaux :

- Le PV du Comité Syndical du SICED Bresse Nord du 20 juin 2019
- Le PV de l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Chalon Sud Est du 12 juin 2019

La séance est levée à 22 h 10 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.